Image not found or type unknown

Pb travaux du bailleur

Par **Costa walter**, le **29/07/2025** à **01:30**

Bonjour

Ma fille étudiante loué depuis 1.mois un studio. En utilisant les robinets elle a pris des coups de jus. Elle l à dit à son propriétaire qui à proposé de faire des travaux. Mise à la terre asservissement du chauffe eau et installation d'une clim à eau. Il lui a demandé de libérer le logement un week-end puis 2 jours dans la semaine puis un 2ème week-end et maintenant un 3ème. Ma fille a beau lui dire qu'elle désire pouvoir se reposer le week-end mais il ne veut rien savoir. Il insiste et lui envoie des dizaines de sms. C'est presque du harcèlement. Est ce légal. Comment ma fille doit elle réagir.

Merci.

Par **miyako**, le **29/07/2025** à **10:10**

Bonjour,

Simple remarque ,sauf urgence ,les entreprises ne travaillent pas le week end .Il lne faut pas que ce soit du bricolage ,mais que ce soit une entreprise qui intervienne et **que ces travaux soient déclarés** .**Pour l'electricté ,c'est très important que tout soit aux norme ,vis à vis des assurances .**

Ce genre de planning travaux ressemble à du travail non déclaré ,c'est pas l'affaire du locataire vont me répondre certains intervenants ,mais si sur le plan des assurances et sur l'obigation du bailleur de fournir un logement décent c' est très important vis à vis de la sécurité du locataire et des assurances .

Il faut donc bien vérifier qu'il s'agisse bien d'une entreprise et non d'un ouvrier qui travaille le weekend sans être déclaré.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés